

**Séance du 05 juin 2003**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : AFFAIRES FONCIERES - Acquisition de l'immeuble 3, allée Paulmy appartenant à la Société COFITEM COFIMUR.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mars dernier, vous avez autorisé la signature d'un bail à construction au profit de la SARL KORIC en vue du transfert de l'activité du complexe cinématographique du VAUBAN (3 – allées Paulmy) sur un terrain sis au lieu dit « Glain ».

La réalisation de ce transfert impliquant la fermeture du Cinéma LE VAUBAN, la Ville de Bayonne est très intéressée pour acquérir l'ensemble immobilier sis 3 – allées Paulmy afin d'y aménager un équipement permettant de recevoir séminaires et petits congrès.

Un accord de principe pourrait intervenir entre le propriétaire des lieux la Société COFITEM COFIMUR et la Ville de Bayonne sur le principe d'une cession pour un montant de 1 219 092,10 €, somme légèrement supérieure à l'estimation des Services Fiscaux du 20 décembre 2002 (+ 10 %).

La mise en œuvre de cet accord reste, bien entendu, conditionnée par la réalisation effective du transfert de l'activité cinématographique du VAUBAN sur le terrain qui doit faire l'objet du bail à construction précité.

Compte tenu de l'opportunité pour la Ville de Bayonne de se doter d'un équipement lui permettant de développer sa politique de réceptions, mini-congrès et séminaires, je vous demande d'approuver le principe de cette transaction et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, lors du transfert effectif de l'activité sur le site de Glain, les documents nécessaires à sa concrétisation, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.